

Transparence: aperçu
Assurance vie collective 2005



**HELVETIA
PATRIA**



Chiffres-clés

Assurance vie collective

Compte d'exploitation affaires vie collective Suisse de Patria Vie

(en 1000 CHF, selon états financiers statutaires)

2005

Encaissement des primes brutes acquises	1 530 192	
Prestations d'assurance	- 1 384 448	
Variation des provisions actuarielles (y compris les renforcements)	- 213 381	
Frais d'acquisition, de traitement des prestations et de gestion	- 78 550	③
Produit des placements de capitaux (nets) ¹	267 986	⑥
Résultat de la réassurance	- 8 382	
Résultat avant attribution au fonds d'excédents	113 417	
Participation aux excédents attribuée au fonds d'excédents	- 88 678	④
Résultat du compte d'exploitation (avant impôts)	24 739	

¹ après la constitution d'une réserve pour fluctuations de valeur sur actions de CHF 60.4 millions

Preuves du respect de la quote-part minimum ①

(en 1000 CHF)

2005

Produit total brut	436 675	100 %
Prestations en faveur des assurés	- 410 195	94 %
dont: prestations directes	- 333 648	
renforcement des réserves	- 23 100	⑤
attribution au fonds d'excédents	- 53 447	④
Résultat du compte d'exploitation		
Part des affaires soumises à la quote-part minimum	26 480	6 %
Part des affaires non soumises à la quote-part minimum ②	- 1 741	
Prévoyance professionnelle (total)	24 739	

Questions et réponses

Assurance vie collective

1 Qu'est-ce que la quote-part minimum?

Les dispositions légales concernant la quote-part minimum prévoient que 90% au moins des revenus sont à utiliser en faveur des assurés, une mesure permettant de garantir à ces derniers une participation équitable au bénéfice réalisé par la compagnie d'assurances.

Les revenus réalisés de CHF 436.7 millions ont été utilisés à 94% en faveur des assurés. Patria Vie dépasse ainsi largement les exigences légales.

2 Quels contrats ne sont pas soumis à la quote-part minimum?

Ne sont pas soumis à la quote-part minimum, entièrement ou en partie, les contrats incluant une réglementation spéciale en matière de participation aux excédents. Il s'agit notamment:

- des contrats avec propre compte de profits et pertes (autrement dit propres groupes de participation aux bénéfices);
- des contrats dans lesquels le preneur d'assurance assume lui-même le risque de placement.

3 A combien s'élèvent les frais?

Les dépenses pour frais d'administration supportées par Patria Vie en 2005 pour la gestion des affaires vie collective se sont montées à CHF 78.6 millions. Ces dépenses incluent tous les frais de conclusion, de traitement des prestations et de gestion.

Réparties sur le nombre de personnes assurées, il en résulte des dépenses pour frais d'administration moyennes de CHF 540 par personne. Il s'agit ici d'une valeur moyenne pour tous les types d'assurance (assurance complète, assurance risque, etc.), lesquels diffèrent en termes d'étendue de la couverture et par conséquent aussi de coûts.

4 Comment les clients participent-ils à l'excédent dégagé?

Le résultat annuel permet en premier lieu d'alimenter la réserve pour les participations futures aux excédents (fonds d'excédents vie collective). Cette réserve vise à offrir aux clients une participation stable aux excédents et à lisser les fluctuations liées à la marche des affaires. Son contenu peut être utilisé uniquement en faveur des assurés dans le domaine de la prévoyance professionnelle. Grâce à la bonne marche des affaires en 2005, un montant de CHF 88.7 millions a pu être attribué au fonds d'excédents pour les affaires vie collective, dont CHF 53.4 millions concernent les affaires soumises à la quote-part minimum.

Le fonds d'excédents atteint ainsi pour la première fois depuis l'effondrement, en 2001/2002, des marchés des actions un niveau qui devrait autoriser des distributions d'excédents dans les années à venir. La participation aux excédents 2007 sera déterminée à l'automne 2006.

5 Quels investissements ont été effectués dans la sécurité?

Outre l'attribution substantielle au fonds d'excédents, Patria Vie a également effectué des investissements dans la sécurité. Grâce à la constitution de renforcements compensatoires, le taux d'intérêt technique pour les rentes en cours a pu être aligné sur le niveau actuel des taux (diminution de 3.25% à 3.125%) et prendre en compte le taux de conversion des rentes LPP trop élevé.

Patria Vie fait ainsi activement face aux défis de la démographie et des marchés financiers. En renforçant les réserves, elle garantit la pérennité des rentes en cours.

6 A combien s'élève le produit des placements de capitaux?

Le rendement des placements sur valeurs comptables résulte en grande partie des titres à revenu fixe. Atteignant 3.6% avant la constitution de la réserve pour fluctuations de valeur, il dépasse nettement les taux d'intérêt du marché actuellement valables pour les obligations à long terme. Compte tenu du niveau élevé de sécurité du portefeuille des placements – garantie en tout temps du taux d'intérêt minimal LPP et de la couverture totale des engagements –, le rendement réalisé peut être considéré comme adapté et attrayant.

Rendement net sur valeurs comptables

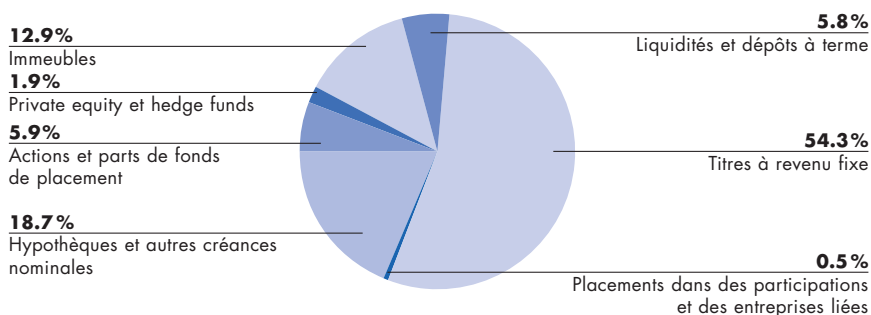
après constitution de la réserve pour fluctuations de valeur	2.9 %
avant constitution de la réserve pour fluctuations de valeur	3.6 %
Rendement sur valeurs de marché (net)	3.7 %
Frais d'investissement (sans dépenses sur immeubles)	1.5 %

Quelle est la composition des placements?

Patria Vie fait résolument dépendre sa politique de placement de ses engagements dans les affaires vie collective. L'objectif ainsi poursuivi au travers d'une allocation d'actifs appropriée est triple: atteindre le taux d'intérêt minimal LPP, garantir les

besoins de liquidité et assurer une couverture intégrale, à tout moment, de l'ensemble des droits découlant de l'assurance. Dès lors, les investissements doivent être principalement effectués dans des valeurs portant intérêts.

Portefeuille par catégorie de placement au 31.12.2005 (en % de la valeur comptable)



Transparence: aperçu Egalement sur Internet

Nouvelles prescriptions en matière de transparence

De nouvelles normes pour l'établissement des comptes ont été introduites à compter de l'exercice 2005 dans la prévoyance professionnelle. Parmi les nombreux rapports établis, nous avons réuni pour vous sur cette fiche les principales informations.

Une information transparente sur Internet

Bien entendu, vous pouvez également consulter le contenu complet de la comptabilité vie collective et

les rapports annuels de nos fondations collectives. Vous trouverez ces documents sur notre site Internet à l'adresse www.helvetiapatria.ch (chemin d'accès: Entreprises ⇨ Prévoyance professionnelle ⇨ Transparence).

A partir de 2007, nous publierons ces informations exclusivement sur Internet. Naturellement, nous pourrons aussi vous envoyer la présente brochure par e-mail dès que les documents seront disponibles. Abonnez-vous sans tarder à notre newsletter.

www.helvetiapatria.ch, Prévoyance professionnelle, Transparence **Votre interlocuteur pour les questions de transparence à l'Helvetia Patria**

Comptabilité vie collective	Informations détaillées sur le résultat annuel de Patria Vie dans le domaine de la prévoyance professionnelle
Rapport de gestion fondation collective	Comptes annuels détaillés de la Fondation Patria et de la Fondation collective Prisma, y c. annexes respectives, selon les dispositions en matière d'établissement des comptes RPC 26.
Transparence: aperçu	Récapitulation des principales informations
Newsletter	Inscrivez-vous à notre newsletter pour recevoir les informations automatiquement par e-mail l'année prochaine

Questions et réponses

Fondations collectives de l'Helvetia Patria

Les informations susmentionnées sont-elles également valables pour les clients des fondations collectives?

Les fondations collectives de l'Helvetia Patria – la Fondation Patria et Patria Prisma – représentent environ 60% des affaires vie collective de Patria Vie. A l'exception des clients disposant d'un propre groupe de participation aux bénéficiaires, toutes les affiliations sont soumises à la quote-part minimum.

Sur la base du contrat d'assurance complète, que les deux fondations ont conclu pour garantir leurs engagements, les valeurs clés telles que produits des placements, constitution de réserves et dépenses pour frais d'administration ne sont pas gérées par les fondations collectives mais par Patria Vie. La preuve du respect de la quote-part minimum permet de répondre à la question de l'étendue de la participation des assurés des fondations collectives au résultat annuel.

Quel est le taux de couverture des fondations collectives?

Pour la Fondation Patria et la Fondation Patria Prisma, aucun taux de couverture n'est calculé selon le modèle d'assurance complète. Un contrat d'assurance avec Patria Vie garantit aux fondations qu'elles peuvent assumer leurs engagements à l'égard des assurés en tout temps et intégralement. Cela signifie également qu'une sous-couverture est exclue.

Helvetia Patria Assurances

St. Alban-Anlage 26
4002 Bâle
Téléphone 0848 80 10 20
FAX 0848 80 10 21
www.helvetiapatria.ch

Contactez-nous.

**HELVETIA
PATRIA**

